

Présentation du projet de la base de Vaires-sur-Marne par la Région Île-de-France au SAGE Marne Confluence

14 juin 2013 en mairie de Saint-Maur-des-Fossés (94)

Compte-rendu

Etaient présents

Syndicat Marne Vive :

- Jacques LEROY, Président
- Claire BEYELER, chargée de mission auprès du Président
- Aurélie NAUD, animatrice du contrat de bassin Marne Confluence

Région Île-de-France :

- Francis Parny, Vice Président sports -loisirs
- Nicolas Bonnet, conseiller vice président
- Jérôme Maunoury, chef de service loisirs culture
- Thierry Bourgain, chargé d'opération

Mandataire Région île de France

- Sylvie Rémy SAERP

Les documents suivants ont été envoyés préalablement à la réunion :

- Contrat d'affermage 2007-2016 – DSP pour la gestion de la base de plein air et de loisirs de Vaires-Torcy ;
- Avant Projet Définitif – Notice voirie et réseaux divers ;
- Avant Projet Définitif – Carnet des détails des ouvrages ;
- Avant Projet Définitif – Notice paysagère ;
- Avant Projet Définitif – Schéma de récolte des eaux ;

Un diaporama présenté lors de la réunion complète le compte-rendu.

Le projet constitue l'application d'une promesse de l'Etat, initiée depuis plusieurs années notamment dans le cadre des candidatures successives aux jeux olympiques. La Région a souhaité l'inclure dans une politique régionale et locale, en réponse à des besoins exprimés, et dans une optique de développement durable. Le projet a vocation à mixer pratiques nautiques de loisirs et de haut niveau, en tenant compte du caractère écologique du site.

Le projet est estimé à 65 millions €, financés à 100% par des fonds publics.

Le site est propriété de la Région Île-de-France. Une Délégation de Service Public (DSP) engage aujourd'hui l'UCPA dans la gestion de la base nautique (des bâtiments jusqu'au déversoir en Marne). En 2016, date de livraison de l'équipement, elle sera en cours de renouvellement. L'Agence des Espaces Verts (AEV) intervient dans la gestion du reste du site. A terme, il est possible que la gestion soit opérée par un seul organisme.

Les recettes du site sont liées à l'UCPA. La Région verse une garantie de recettes qui permet d'atténuer les éventuels déficits, la gestion restant aux risques et périls de l'exploitant...

A ce jour, le maître d'œuvre a été désigné. L'Avant Projet Détaillé sera approuvé début juillet. La première réunion publique est par ailleurs prévue le 27 juin à 20h à Vaires. Une Maison du Projet sera créée pour communiquer auprès du grand public. L'enquête publique sera lancée à l'automne, avec une période de travaux s'étalant sur 2014-2016. Le dépôt des permis de construire sera effectué en Juillet.

Le projet n'impacte pas la Marne, dans la mesure où l'idée initiale de prélever de l'eau de la rivière pour alimenter le site est abandonnée. Seul un ponton d'embarquement sera créé sur la Marne, face au club de canoë-kayak de Torcy, pour lui faciliter l'accès au site. Il fera l'objet d'un échange avec VNF (la Région est par ailleurs informée des réalisations prévues par VNF sur le barrage de Noisiel sans être partie prenante).

La rivière pédagogique a pour fonction l'apprentissage et la jonction entre le pôle UCPA et la rivière d'eau vive. Elle sera alimentée par la pompe principale du projet et pourra être mise à sec en cas de problème ou d'étiage trop sévère.

Le suivi de la qualité du plan d'eau est déjà assuré annuellement par la Région et continuera à l'être après le projet. Ce dernier sera « zéro rejet ». Les eaux usées seront rejetées dans le réseau de la CA Marne et Chantierine, en accord avec les services. Les eaux pluviales seront traitées par des réseaux de fossés drainants et de noues, voire par des filtres à sable avant rejet dans le plan d'eau. L'entretien de ces équipements sera assuré dans le cadre de la future DSP.

Seules les berges sud-est du plan d'eau, sur l'emprise du projet, seront remodelées, de surcroît avec des techniques végétales.

Le projet a vocation à améliorer l'existant en ce qui concerne le partage du site par les usagers. En effet, à ce jour, les pratiques sont régies par le contrat d'affermage dont l'application relève de l'UCPA (plan de sécurité et réunions avec la Préfecture). A terme, grâce à un partage bien délimité des zones et des périodes de pratiques, la Région souhaite faciliter la cohabitation et la sécurité des pratiquants. Le ski nautique est interdit. Il y aura une continuité des activités pendant les travaux.

A ce jour, le site n'est pas au maximum de ses capacités d'accueil, ce qui permet au projet d'avoir une véritable légitimité et des ambitions.

En termes d'inondations, la Région indique respecter les prescriptions (en termes de remontée de nappe et de débordements de la Marne).

Le SMV alerte, par expérience, sur les délais liés à l'instruction des dossiers Loi sur l'Eau, parfois de 1 an.

En matière de supports pédagogiques, la Région convient de la nécessité d'assurer une cohérence avec les outils en place alentours (RNR des îles de Chelles par exemple).

Le SMV indique que la Région pourrait contacter les services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), puisqu'elle a vocation à accompagner financièrement les projets favorables à la reconquête de la qualité écologique des rivières et plans d'eau. Sans préjuger des possibilités d'aides entre la Région et l'AESN, en général et en particulier sur ce projet, des taux attractifs ont été actés pour la période 2013-2018 (gestion des pollutions diffuses – assainissement et gestion à la source des eaux pluviales – et restauration écologique des milieux aquatiques).

Contacts AESN 01.41.20.16.00 :

- Directrice : Michèle Rousseau
- Directeur Paris Proche Couronne (pollutions diffuses 75-92-93-94) : Daniel Merlet
- Directeur Rivières Île-de-France (pollutions diffuses grande couronne + milieux naturels) : Cyril Portalez (territoire notamment Vaires)

Le SAGE sera approuvé en 2015, avec un règlement et des orientations à respecter. Il est important que les grands projets comme celui-ci intègrent dès à présent les principales réflexions partagées par les participants. Réciproquement, le SAGE pourra relayer les avancées du projet auprès des acteurs locaux.

La Région propose au SAGE d'intégrer le Comité de pilotage du projet. La prochaine réunion se tiendra le 27 juin à 14h à Vaires dans le bâtiment nautique.